

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTERE DU PORTEFEUILLE

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MADAME
LE MINISTRE DU PORTEFEUILLE SUR LES ASSISES
DE L'ELECTRICITE – REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO
DU 21 AU 25 MAI 2018
KINSHASA (HOTEL PULLMAN)**

MAI 2018

**A Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,**

(Avec l'expression de ma très haute considération)

Monsieur le Ministre des Finances,

Monsieur le Ministre de l'Energie et Ressources Hydrauliques ;

Monsieur le Représentant Résident de la Banque Mondiale

Messieurs les Présidents du Conseil d'Administration

Messieurs les Directeurs Généraux,

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

Distingués invités.

J'ai l'insigne honneur d'ouvrir aujourd'hui avec vous, ces accises portant sur la situation du secteur électrique en RDC, qui revêtent une importance capitale pour notre pays.

Aussi, je me fais le devoir de saluer la présence de son excellence Monsieur le Premier Ministre en ces lieux, des membres du gouvernement, des représentants de la Présidence de la République, des Ministères divers, des bailleurs de fonds, de la SNEL, des partenaires sociaux, des organisateurs ainsi que de nombreux experts d'horizon divers.

Cette présence diversifiée et de haute facture permettra, j'en suis convaincue, un niveau d'échanges fructueux et riche, dans la sérénité. Pour ma part, je m'efforcerai, autant que possible, à prendre part à tous ces échanges.

Les accises qui s'ouvrent en ce moment, axées sur la situation du secteur électrique en République Démocratique du Congo et ses perspectives, revêtent une importance capitale pour notre pays.

L'accès à l'énergie électrique, quel que soit la manière dont elle est produite, est aujourd'hui une condition absolue du développement sous toutes ses formes.

En parcourant le programme des travaux, j'ai constaté que deux journées entières sont consacrées à la Société Nationale d'Electricité, SNEL en sigle, et je m'en félicite. Autant l'énergie électrique est aujourd'hui indispensable à notre survie, autant la SNEL, jusqu'à présent notre seule pourvoyeuse dans ce secteur, doit faire l'objet de toute notre attention.

Depuis plus d'une décennie, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo s'est engagé dans un vaste programme de réforme qui s'articule notamment autour du mode d'intervention de l'Etat dans l'économie et des principes de sa participation dans les entreprises publiques.

Le constat dressé à l'époque, relevait que les entreprises publiques ne remplissaient plus leurs objectifs de production des biens et des services de qualité, ainsi que de contribution au financement du Budget de l'Etat. Les rapports annuels de la Banque Centrale du Congo ont mis en lumière le fléchissement des versements au budget nationale, dont la contribution moyenne de 2004 à 2007 a été de 2,84% et de 2008 à 2014 de 2,64% pour des entreprises qui ont été un des leviers essentiel de notre économie. Au contraire, elles étaient

devenues un véritable fardeau financier pour l'Etat. Leur situation de monopole, de fait ou de droit, entravait le développement économique et social du pays.

Cette situation de dégradation générale et de frein à l'économie, a amené le Gouvernement à lever l'option de réformer les entreprises publiques, ce dans une vision de participation du secteur privé. Cette réforme devrait s'accompagner de réformes sectorielles, dans une optique de libéralisation des secteurs porteurs de croissance, afin de permettre aux capitaux privés notamment de participer à la relance des activités gérées par les entreprises publiques.

L'objectif à terme de la réforme des entreprises publiques est d'insuffler à ces dernières une dynamique nouvelle en vue d'améliorer leur potentiel de production et de rentabilité, et ainsi contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale.

Le premier chantier de la réforme a été celui de la modernisation du cadre juridique et institutionnel du Portefeuille de l'Etat, pour notamment classer chaque entreprise publique selon sa vraie nature juridique et permettre, le cas échéant et par le désengagement de l'Etat, la participation du secteur privé dans le capital ou la gestion de l'entreprise, à travers des partenariats public-privé.

Le deuxième chantier qui est un corolaire à la première a concerné la transformation des entreprises publiques notamment en sociétés commerciales, en vue de leur conférer un mode de gestion privé,

propice pour imprimer un changement de mentalités dans la conduite des affaires et pour capter les capitaux de tout ordre.

Le chantier ultime et le plus important de la réforme est celui de la restructuration profonde de ces nouvelles sociétés commerciales, condition sine qua non d'atteinte des résultats escomptés et de pérennité des activités de ces entreprises.

Pour ce qui est de la SNEL, le diagnostic diligenté par le Gouvernement en 2007 a révélé la persistance d'une crise profonde, avec le risque d'une cessation d'activités à moyen terme, si la situation demeurait en l'état sur le plan technique, opérationnel, financier et organisationnel. Malgré son importance pour le développement économique et social de notre pays, la SNEL n'avait donc pas échappé à la déliquescence générale des entreprises publiques.

Néanmoins, avec des infrastructures économiquement exploitables et un personnel techniquement qualifié, l'entreprise disposait encore d'atouts pouvant lui permettre de saisir les opportunités de développement que lui offraient les marchés nationaux et sous régionaux.

C'est donc sur base de ce diagnostic, ainsi que des politiques du Gouvernement sur les entreprises publiques et sur le secteur de l'électricité, qu'une stratégie de restructuration de l'entreprise en deux phases, avait été adoptée en 2010 : Une phase de stabilisation et de redressement pendant cinq ans, et une phase de restructuration en profondeur.

Au cours de ces accises, le Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du Portefeuille de l'Etat, COPIREP en sigle et la SNEL reviendront plus en détail sur le processus enclenché dans cette dernière.

Cependant, je voudrais d'emblée à l'entame de ce colloque, fixer quelques vérités fondamentales sur ce processus et ses incidences, et singulièrement sur le devenir de la SNEL.

D'abord, il est indéniable que le Gouvernement tient à mener à bon port le processus de réforme des entreprises publiques, lancé il y a plus de dix ans.

Cette volonté a été maintes fois affirmée et réaffirmée par le Président de la République, son Excellence Joseph Kabila Kabange.

La libéralisation des secteurs porteurs de croissance a atteint son point de non-retour. Il est dès lors primordial que nos entreprises publiques s'adaptent à cet environnement nouveau et concurrentiel. Face à cette situation, la restructuration des entreprises publiques s'avère irréversible. C'est une question de survie.

La SNEL se trouve à juste titre parmi les priorités du Gouvernement pour être reformée. La phase de stabilisation et de redressement en cours n'est pas l'objectif final de sa réforme. Elle est une phase préparatoire à sa restructuration en profondeur pour l'adapter aux nouveaux contextes et lui permettre, non de subir la concurrence, mais

plutôt de fédérer les nouveaux efforts et apports en tant qu'opérateur historique.

Mesdames et messieurs,

Le Gouvernement avait déjà pris la mesure du challenge occasionné par sa nouvelle politique économique. Il a ainsi commencé à préparer les entreprises publiques à relever le défi.

Plusieurs compétences, notamment les services techniques de mon Ministère, y ont travaillé ; des experts divers ont été mobilisés ; ceux de nos partenaires techniques et financiers n'ont pas été en reste.

Beaucoup d'efforts, notamment de communication, ont été consentis, hélas parfois entravés par les bénéficiaires de la réforme eux-mêmes. Je préfère mettre cela sur le compte de la peur du changement. Point n'est donc besoin de s'y attarder.

D'ores et déjà, certaines stratégies de restructuration ont été élaborées, validées par le Gouvernement, et dans certains cas, mis en œuvre. Nous sommes donc là véritablement au milieu du gué, pris dans le torrent de la mondialisation. Il faut avancer, à tout prix avec l'acharnement de tous, au risque de sombrer.

C'est ici le lieu de faire prendre conscience aux dirigeants, à l'ensemble du personnel et aux partenaires sociaux de la SNEL, que la pérennité de cette entreprise se joue en ce moment même. L'avènement d'un nouvel environnement concurrentiel met à

l'épreuve, si les choses demeurent en l'état, la survie de votre société. Les difficultés ne résident pas dans la mise en œuvre de la restructuration de la SNEL, mais bel et bien dans son appropriation par tous et par chacun.

Un des objectifs de ces assises est justement de se remémorer cette stratégie, d'évaluer son niveau d'exécution afin de récolter les contributions de toutes les parties prenantes pour accélérer sa mise en œuvre dans les meilleures conditions de succès. Il est primordial que l'intérêt général de l'entreprise prime sur les intérêts personnels.

Je vous remercie.